



## La MC de Caudéran

### Règlement intérieur

La MC de Caudéran est une école de musique associative située à Bordeaux-Caudéran. Votre école de musique vous propose des cours de Chant, Piano, Violon, Basse, Guitare, Batterie et Saxophone. Des cours collectifs et individuels de technique instrumental vous sont proposés ainsi que des ateliers.

### Organisations des cours

Le période d'enseignement de La MC de Caudéran est basée sur le calendrier scolaire. Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.

- Lorsque l'élève est absent, le cours n'est pas rattrapé.
- Lorsque l'élève arrive en retard le cours ne peut être prolongé
- Lorsque l'élève arrive avec un retard trop conséquent, le professeur est en droit de ne pas l'accepter dans son cours.
- Lorsque le professeur est absent, l'élève et le responsable légal en sont informés au plus tôt. Le cours sera rattrapé, le créneau sera calé en fonction des disponibilités de chacun.
- Si l'élève ne se rend pas au cours de rattrapage celui-ci sera perdu ou il sera rattrapé si le professeur est en capacité de le rattraper. (Certificat médical sera demandé)

### Règles de vie, sécurité

Le respect et l'hygiène de vie sont obligatoires à La MC de Caudéran afin que le cours soit agréable pour tous.

Le professeur se réserve le droit de ne pas donner cours à un élève malade (gastro, fièvre, grippe, symptômes Covid...)

Les cas contact Covid sont interdits dans l'établissement pour la sécurité et le bien-être de chacun. Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter en cours un élève irrespectueux, il sera tenu d'en informer les responsables légaux immédiatement.

Si l'élève ne se rend pas à son cours mais que le professeur n'en est pas informé, celui-ci en informera les responsables légaux.

Élèves moins de 12 ans :

Par mesure de sécurité les parents ou responsables légaux se doivent d'accompagner leurs enfants dans l'enceinte de l'établissement et de rester avec lui jusqu'au début du cours et de venir le récupérer à la fin de ce dernier.

Si personne ne se présente afin de récupérer l'élève à la fin de son cours celui-ci restera dans l'enceinte de l'établissement et sera sous la responsabilité de La MC de Caudéran jusqu'à ce que son responsable légal le récupère.

## **Charte des ateliers**

L'atelier est un cours collectif où chaque élève a besoin des autres pour découvrir et progresser. Ceci demande donc un travail personnel donc de revoir ce que le professeur vous a appris dans le cours de chaque semaine. Ne pas oublier son matériel ou ces paroles pour les chanteurs. Nous vous demandons de bien vouloir être ponctuel et rigoureux.

Comme pour les cours instrumentaux, une feuille de présence sera mise en place afin de suivre l'assiduité de l'élève, celle-ci étant indispensable au bon déroulement des cours.

Par ailleurs, au bout de trois absences injustifiées, l'élève se verra expulsé définitivement du cours (pas de remboursement).

Le professeur se réserve le droit d'imposer les chansons proposées en début de session. Ce droit est irrévocable.

## **Concerts**

Plusieurs concerts sont organisés pendant l'année par La MC de Caudéran.

Les élèves participant au concert s'engagent à participer aux répétitions prévues. Celles-ci ont lieu généralement le samedi matin, 1 ou 2 semaines avant la représentation.

## **Modalités d'inscriptions et de paiement**

Pour toute inscription, des frais d'adhésions de 40 euros sont appliqués. Ceux-ci sont nominatifs. Tant que ces frais d'adhésions, ainsi que les 30% d'acompte ne sont pas réglés, l'inscription ne sera pas effective. De même que le formulaire d'inscription.

Le paiement peut être effectué par chèques (en plusieurs fois) et ou espèces.

Les cours doivent être réglés au moment de l'inscription, si vous avez demandé un paiement en plusieurs fois celui-ci sera encaissé avec votre accord aux dates prévues pendant votre inscription.

Toutes inscriptions induit un engagement pour l'année complète.

De ce fait, aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'arrêt, hors situation exceptionnelle (mutation, maladie, décès...).

- Si vous avez droit à une participation de votre CE, nous vous rendrons la somme égale de cette dernière lors de la remise de chèque.
- Pas de mention « acquitté » sur la facture avant le règlement de celle-ci en sa totalité.

## **La MC de Caudéran**

**Toutes l'équipe vous remercie et vous souhaite une très belle année musicale**